REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
******
REGION DE L'ADAMAOUA
******
DEPARTEMENT DU MBERE
******
COMMUNE DE DIR
******
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE DIR
****

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace –Work- Fatherland
****
ADAMAWA REGION
****
MBERE DIVISION
****
DIR COUNCIL
******
DIR INTERNAL PRUCREMENT COMMITTEE
****

ADDITIF N°02/A/C-DIR/ CIPM/2026
PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DANS LES AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS N° 013 ET 014 DU 05/11/2026.

MAITRE D'OUVRAGE : *le Maire de la Commune de DIR*

AUTORITE CONTRACTANTE : *le Maire de la Commune de DIR*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE LA COMMUNE DE DIR

ARTICLE 1er : Objet de l'additif

Le présent Additif a pour objet la modification de certaines dispositions relatives aux Avis d'Appels d'Offres Nationaux Ouverts N° 013 et N°014 du 05/11/2026 pour:

1- Les travaux de construction d'un dalot double de 2x2,00x2,00 et aménagement de la voie d'accès sur la route C0813010, Badjer (inter N6) – Gbema, Dans la Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua;
2- Les travaux de construction d'un dalot double de 2x2,00x2,00 et aménagement de la voie d'accès sur la route C0813017, Lamou (inter N6) – Mokolo, Dans la Commune de Dir, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

1- *Remise des offres (AONO N° 013 et 014)*

AU LIEU DE :

Article 2- :

*Chaque offre rédigée en Français et en Anglais en 07 (SEPT) exemplaires dont l'originale et 06 (six) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de Dir au plus tard le **26 Novembre 2026 à 12 heures** et devra porter la mention : « Avis d'Appel d'Offres National ... »*

LIRE :

Article 3- :

*Chaque offre rédigée en Français et en Anglais en 07 (SEPT) exemplaires dont l'originale et 06 (six) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de Dir au plus tard **vendredi, le 27 Novembre 2026 à 12 heures** et devra porter la mention : « Avis d'Appel d'Offres National* Ouvert... »

Scanné avec CamScanner

2- *Rectification des montants prévisionnels TTC , frais d'acquisition des Dossiers d'Appel d'Offres et cautionnement de soumission relatifs aux Avis d'Appel d'Offres Nationaux* **Ouverts N°013 et 014**

AU LIEU DE :

Article 4- :

➢ *AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013*

- Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **Trente - cinq millions (35 000 000) de Francs CFA TTC.**
- Le Cautionnement de soumission: **trois cents cinquante milles (350 000) FCFA**
- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres: **trente milles (30 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de **DIR.**

LIRE :

Article 5- :

➢ *AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013*

- Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **Quarante millions (40 000 000) de Francs CFA TTC.**
- Les Cautionnements de soumission sont exemptés conformément à l'alinéa c en son point 7 de la circulaire N°000014/C/MINMAP/CAB DU 23 JUILLET 2025, les cautions sont exemptés.
- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres: **cinquante milles (50 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de **DIR.**

AU LIEU DE :

Article 6- :

➢ *AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014*

- Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **Quarante - cinq millions (45 000 000) de Francs CFA TTC.**
- Le Cautionnement de soumission: **quatre cent cinquante milles (450 000) FCFA**
- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres: **cinquante milles (50 000)**, payable à la Recette Municipale de **DIR.**

LIRE :

Article 7- :

➢ *AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 014*

- Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **Quarante millions (40 000 000) de Francs CFA TTC.**
- Les Cautionnements de soumission sont exemptés conformément à l'alinéa c en son point 7 de la circulaire N°000014/C/MINMAP/CAB DU 23 JUILLET 2025, les cautions sont exemptés.
- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres: **cinquante milles (50 000)**, payable à la Recette Municipale de **DIR.**

Le reste sans changement. /-

DIR, le 06 NOV 2026

LE MAIRE,
(MAITRE D'OUVRAGE)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE COMMUNE DE DIR Le Maire DEPARTEMENT DU MBERE REGION DE L'ADAMAOUA

Houssaini Issa

AMPLIATIONS :
-PREFET/MBERE (ATCR)
-MINMAP/MBERE
-ARMP/AD/POUR PUB.
-CIPM/DIR
-CHRONO/ARCHIVES

Scanné avec CamScanner